

---

## Collecte des déchets d'amiante-ciment et des déchets spéciaux professionnels en déchèterie

---

### Smvo

3 Rue de l'Anthémis Bp 30316  
Bp 30316  
60203 Compiègne  
[Voir le site internet](#)

Auteur :

Marlène Cunat  
[marlene.cunat@smvo.fr](mailto:marlene.cunat@smvo.fr)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



---

### CONTEXTE

Les déchets d'amiante lié\* n'ont plus de filière adaptée sur le territoire du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) depuis fin 2004.

Encouragé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et la Chambre de Métiers, le SMVO a mené une opération de collecte ponctuelle des :

- déchets dangereux des artisans ("Les jeudis des professionnels")
- déchets amiantés des particuliers ("Les jeudis sans amiante")

sur 8 déchèteries du réseau Valorisation Et Recyclage des Déchets en Intercommunalité (VERDI).

Fort du succès de cette opération-test, qui s'est déroulée sur 4 semaines, du 16 Juin 2005 au 7 Juillet 2005, le SMVO décide de mettre en place dès mars 2006 une filière pérenne et payante pour les déchets dangereux des professionnels (ceux des particuliers étant acceptés depuis le début de la création des déchèteries).

\* **amiante lié** : les déchets d'amiante liée : déchets d'amiante associés à des matériaux non friables, comme l'amiante-ciment qui reste la principale source d'amiante (95 % de l'amiante utilisé en France)

### OBJECTIFS ET RESULTATS

#### Objectifs généraux

##### D'un point de vue quantitatif :

Collecte de 80 tonnes par an de déchets d'amiante lié.

##### D'un point de vue qualitatif :

- Apporter une solution provisoire afin de déstocker les déchets d'amiante lié.
- Diminuer les dépôts sauvages de déchets d'amiante ciment.
- Créer un service adapté aux besoins de la population.
- Mesurer les **besoins des habitants et des professionnels en matière d'élimination d'amiante**,
- Mesurer les **besoins des professionnels en matière d'élimination des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)**.

#### Résultats quantitatifs

##### Déchets collectés durant l'opération-test du 16 juin 2005 au 7 juillet 2005

Sur 4 déchèteries : Noyon, Creil, Compiègne Mercières, Crépy en Valois, avec 2 prestataires (DUCAM et BUTIN)

Amiante (particuliers) : 9 079 kg / 32 dépôts

Amiante entreprise ou centre technique : 8423 kg / 10 dépôts

DTQD entreprise ou centre technique communal : 314 kg / 2 dépôts

Soit un total de 17 858 kg en 44 dépôts

## **Déchets d'amiante lié (particuliers et professionnels) collectés depuis la mise en place du service :** sur les 5 déchetteries de Noyon, Compiègne Mercières, Creil, Lamorlaye, Crépy en Valois

- 49,3 t en 2006
- 46,8 t en 2007
- 50 t en 2008
- 70 t en 2009
- 51 t en 2010

### **Résultats qualitatifs**

- **Du point de vue des usagers "particuliers"** (résultats recueillis par questionnaire soumis pendant l'opération test) :
  - 93 % viennent spécialement pour déposer de l'amiante.
  - 89 % ne connaissent aucune autre solution pour éliminer leurs déchets dangereux.
  - 76 % pensent que les tarifs étaient attractifs.
  - 90 % sont satisfaits de l'emplacement des sites.
  - 93 % sont satisfaits des quantités maximales acceptées.

- **Du point de vue des usagers "professionnels"**

Le service déchets dangereux des professionnels quant à lui est très peu utilisé (en raison des prix ? ou autre filière ?) malgré un réel besoin de filière (d'après l'Agence de l'eau Seine Normandie 70 % de ce type de déchet n'est pas traité correctement). La CMA de l'Oise devait réaliser en 2008 une enquête à ce sujet.

- **Du point de vue du SMVO**

Opération plutôt réussie malgré une fréquentation plus faible qu'attendue.

Les 17,5 tonnes d'amiante récoltées lors de l'opération-test a démontré le réel besoin de filière de collecte.

Il semble néanmoins que peu de professionnels soient intéressés par la collecte des déchets dangereux. Il n'y a donc plus de crainte à avoir quant au manque de capacité possible des armoires à DMS des déchèteries VERDI.

### **Du point de vue des prestataires**

Ils sont dans l'ensemble déçus par la fréquentation des usagers, malgré un tonnage global honorable. Ils indiquent que pour atteindre le seuil de rentabilité en gardant les mêmes conditions de service il faudrait doubler les tonnages collectés. De même, ils ne sont pas satisfaits de la quantité de déchets toxiques collectés.

## **MISE EN OEUVRE**

### **Planning**

#### **Matériaux concernés**

Tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades, appuis de fenêtres, tuyaux de descente d'eau, de conduits de cheminées, cloisons, tableaux électriques, mobilier de jardin, bacs à fleurs, dalles vinyles

#### **Collecte :**

Le SMVO a mis en place à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2006 et sur 5 déchèteries du réseau VERDI :

- une collecte de l'amiante lié un jour par mois.
- une collecte des déchets dangereux des professionnels aux jours autorisés (lundi au jeudi).

#### **Pesée sur site**

- Bennes de 15 m<sup>3</sup> ou 7 m<sup>3</sup>.
- Big Bag spécial amiante (grand format)

#### **Tarif**

Service payant pour :

- les professionnels munie d'une carte d'accès en déchèterie
- les particuliers (par chèque : création d'une régie de recette)

à **prix coûtant** : 0.5 à 0,6 € / kg selon les aides obtenues auprès de l'ADEME.

#### **Communication**

- Supports de communication

4 000 exemplaires ont été diffusés auprès de tous les artisans de l'Oise répertoriés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Ce document mentionne les dates, les lieux et organisation de la collecte, le coût au kg pour chaque déchet.

100 000 exemplaires ont été diffusés auprès des particuliers (disponible en déchèteries, en mairies et communauté de communes). Des encarts presse dans le journal Le Parisien ont relayés cette information.

Diffusion d'affiches et dépliants amiante dans toutes grandes surfaces de bricolage du territoire.

- Relais presse :

Dans les journaux locaux : un article (Parisien du 20 Juin 2006) et deux brèves (Courrier Picard du 18 Juin 2006 et 15 Juillet 2006).

Pour les déchets dangereux des professionnels, un seul article est paru dans un journal local malgré une bonne communication auprès de la presse contre plusieurs articles pour les déchets d'amiante.

Publications institutionnelles :

- Magazine mensuel de la chambre de commerce et d'industrie

• Informations des partenaires :

- Journée d'échanges du réseau technique de l'ADEME Picardie.

- Intervention pendant le colloque du 1<sup>er</sup> Juin sur la prévention des déchets ("La collecte sélective diminue les risques liés à la toxicité de ces déchets").

- Présentation à tous les adhérents du SMVO (Communautés de communes et communes indépendantes).

- Diffusion lors d'une intervention au colloque OPTIGEDE d'octobre 2007.

## Moyens humains

Formation de 3 à 4 agents de déchèterie à la manipulation de l'amiante lié.

## Moyens financiers

**Montant total des investissements : 10 000 €**

Financements

- ADEME 45 %
- SMVO 20 % (partagé avec la mise en place de la filière DTQD)
- Subvention de 50% du Fond Régional pour l'Environnement, la Maîtrise de l'Energie, des Déchets et Ecofilères FREMEDE
- Subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie au fonctionnement 35 %
- Programme LIFE Environnement

## Moyens techniques

-

## Partenaires mobilisés

- ADEME Picardie
- Chambre de métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Oise
- Chambre de commerce et d'Industrie.
- Conseil Général de l'Oise
- Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
- LIFE
- Prestataires : DUCAM, BUTIN, SARP INDUSTRIE, SOTRENOR

## VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

### Facteurs de réussites

-

### Difficultés rencontrées

-

### Recommandations éventuelles

-

---

## Mots clés

DECHETERIE | MENAGE | ARTISANAT | ENQUETE

## Dernière actualisation

## Contact ADEME

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)

sous la responsabilité de son auteur

Administrateur OPTIGEDE

[administrateur.optigede@ademe.fr](mailto:administrateur.optigede@ademe.fr)

Direction régionale toutes les  
régions